

***Compte-rendu***  
***du Comité Permanent PNE***

***7 février 2013***

***en mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement***

# SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION .....	3
2.	L'ORGANISATION PROPOSEE.....	8
	2.1. STRUCTURE ET FONCTION DU COMITE PERMANENT .....	8
	2.2. LES SUJETS THEMATIQUES PROPOSES .....	9
3.	DISCUSSION AVEC LA SALLE .....	11

# 1. INTRODUCTION

**Daniel Vaillant, Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement**, remercie l'ensemble des participants, ainsi que Mme Tilmont, nouvelle garante du dispositif de concertation sur le projet Paris Nord-Est (PNE). Il se dit très heureux de pouvoir accueillir de telles réunions de concertation au sein de la Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement.

Il présente la tribune :

- **Anne Hidalgo**, Première Adjointe au Maire de Paris en charge de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- **Gisèle Stievenard**, Adjointe au Maire de Paris en charge de la Politique de la Ville ;
- **Pierre Mansat**, Adjoint au Maire de Paris en charge de Paris Métropole et des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France ;
- **François Dagnaud**, nouvellement élu Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement ;
- **Roger Madec**, précédent Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement, conseiller spécial auprès du Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement en charge de l'aménagement urbain ;
- **Michel Neyreneuf**, Adjoint au maire du 18<sup>e</sup> arrondissement en charge de l'urbanisme et du logement ;
- **Alain Weber**, Délégué à la Politique de la Ville de Paris et à l'intégration ;
- **Michèle Tilmont**, garante de la concertation ;
- **Françoise Souchay**, Sous-directrice de l'aménagement de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris ;

Il explique que, dans sa nouvelle formule, le Comité Permanent a été élargi. M. Vaillant précise que les concertations locales, tout aussi importantes, doivent prendre place dans un cadre de concertation plus global, surtout dans un projet d'une telle ampleur, dont l'objectif est de construire un nouveau quartier à l'échelle métropolitaine. Tout l'enjeu est de concilier les différentes échelles afin de prendre en compte les diverses facettes de cette opération.

Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, le comité de suivi de l'opération Chapelle International, en lien avec la SNEF (l'aménageur), Djamel Klouche (l'architecte urbaniste) et les services de la Ville, travaille à la définition du programme d'aménagement. Sur un certain nombre de sujets : équipements publics, espaces verts, transports,... M. Vaillant considère indispensable de prendre de la hauteur pour resituer l'opération au cœur de l'aménagement global Paris Nord-Est notamment par exemple, au regard de l'implantation du Campus Condorcet, ou encore du marché des 5 continents lequel aura des retombées sur les quartiers avoisinants. Le tramway T3 incarne une véritable colonne vertébrale du projet Paris Nord-Est qu'il traverse de part en part en seulement quelques minutes.

Il salue de nouveau Mme Tilmont, récemment nommée garante de la concertation sur ce grand projet.

Il souligne la création d'un nouveau site de concertation dédié à l'opération Paris Nord-Est et la réflexion engagée autour d'un nouveau local de concertation. Les choses avancent doucement mais en concertation. Il remercie encore la présence de tous pour ce travail important.

Il rappelle qu'une réunion s'est tenue quelques semaines auparavant dans le 19<sup>e</sup> arrondissement pour l'aménagement du futur centre social, et conclut son propos en se réjouissant de cette grande participation citoyenne pour la construction de la ville de demain.

M. Vaillant salue la présence de Pascal Julien, Adjoint au Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement chargé des espaces verts qui était Président du conseil de quartier Chapelle Nord et M. Honoré, conseiller de l'opposition, présent à cette réunion.

**François Dagnaud, Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement**, remercie M. Vaillant de son accueil et Mme Hidalgo pour avoir pris l'initiative de cette réunion. Il remercie également tous les participants de leur présence sur un projet qui nécessite un tel dispositif de concertation. Il rappelle que ce territoire a longtemps souffert d'être en marge de la ville. Avec cet aménagement, les habitants de ce territoire seront au cœur de la nouvelle métropole. Il considère qu'à l'ambition du contenu de « ce gigantesque projet » devait correspondre l'ambition de la méthode de conception du projet. C'est ainsi que le projet est passé par de longues étapes de concertation. L'objectif de cette nouvelle phase est bien d'élargir la concertation et de faire se croiser des regards différents du monde économique, du monde associatif, du monde social et des habitants actuels, qui ont longtemps eu le sentiment d'être un peu délaissés. L'idée est, maintenant, d'anticiper les besoins des habitants dans le projet.

Il précise que la présence de tous les acteurs réunis dans ce Comité Permanent est un gage de réussite pour cette grande opération.

M. Dagnaud considère que la force de ce projet tient au fait qu'il ait été pensé au niveau global dans la diversité des fonctions urbaines auquel il doit satisfaire : se loger, travailler, avoir accès à des services publics de proximité, les commerces, le loisir, la nature,... Il souligne le besoin de créer un lien entre ces territoires à l'heure de l'émergence de cette nouvelle métropole qui se construit étape après étape. Il rappelle que c'est grâce à la démarche très cohérente du plan-guide de François Leclercq que le projet avance aussi bien.

Il remercie l'ensemble de la salle et attend de ce Comité Permanent des échanges riches.

**Anne Hidalgo, Première Adjointe au Maire de Paris en charge de l'Urbanisme et de l'Architecture**, est très heureuse d'ouvrir ce nouveau Comité Permanent PNE aux côtés des deux maires d'arrondissement du 18<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup>, M. Vaillant et M. Dagnaud. Elle remercie les élus de la Ville de Paris qui contribuent à l'évolution de ces quartiers et les directions de la Ville.

Comme l'ont expliqué les deux maires, ce territoire est stratégique car il est aujourd'hui délaissé. Il est une opportunité incroyable pour y faire naître la ville. Dès 2001, l'objectif était de faire des quartiers mixtes : au niveau social et fonctionnel. C'est dans cet esprit que le travail a été réalisé pendant des années avec l'architecte-urbaniste coordonnateur François Leclercq sur ce très grand territoire qui dépasse le périmètre parisien. Elle salue le travail réalisé avec les maires d'Aubervilliers, les élus de Plaine Commune,... qui ont contribué à l'ensemble de ce projet. De nombreuses réunions ont été réalisées sur chacun des sous-secteurs. Cependant, il est nécessaire de conserver une vision d'ensemble sur le territoire de Paris Nord-Est. Ce Comité Permanent devait reprendre la place qui lui revient. La fin du contrat avec François Leclercq et la désignation dans peu de temps d'un nouvel architecte coordonnateur permet de relancer ce comité. Une demande a été faite pour obtenir un garant de concertation. Cela a pris du temps, mais aujourd'hui elle salue la nomination et la présence de Mme Tilmont.

Mme Hidalgo insiste sur sa volonté d'élargir ce type de comité à de nouveaux partenaires : associations parisiennes, acteurs économiques, unions départementales des syndicats,... L'expertise de ces représentants de forces vives est très importante pour mieux construire la ville en partageant des expressions, en s'opposant sur d'autres, mais dans la discussion et le débat. Elle souhaite que la parole, dans ce comité, soit très libre et constructive. L'objectif doit être d'abaisser le plus grand nombre de barrières : celle du périphérique, celles des frontières administratives des communes, celles de l'urbanisme.

**Mme Tilmont, garante de la concertation**, indique qu'elle a été nommée garante sur le projet PNE le 1<sup>er</sup> septembre 2012 sur proposition de la Commission Parisienne du Débat Public de la Ville de Paris, par la Présidente du Comité Permanent de Concertation Mme Anne Hidalgo. Elle la remercie pour la confiance qu'elle lui témoigne. Elle est architecte urbaniste aujourd'hui à la retraite après avoir occupé différents postes de responsabilités en lien avec l'architecture et l'urbanisme. Son dernier poste a été celui de déléguée ministérielle à l'accessibilité auprès de M. Borloo. Elle souligne d'ailleurs le grand travail de la direction du patrimoine et de l'architecture pour avoir rendu les mairies d'arrondissement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Elle évoque son expérience du débat public, notamment dans le cadre d'une Commission Particulière de Débat Public pour la création d'une ligne à grande vitesse LGV entre Massy et Lieusaint dont le maître d'ouvrage est RFF.

Elle souhaite mettre en lumière les grands principes qu'elle considère comme essentiels pour cette concertation. La participation telle qu'elle est définie par la Charte Parisienne de la Participation indique que la concertation n'est pas une obligation réglementaire. Cependant, c'est une volonté éthique. La garante est en cela responsable dans la mise en œuvre des principes d'égalité d'expression des points de vue et de prise en compte de ces diverses opinions. Paris Nord-est est un projet très complexe qui concerne 200Ha et qui est en lien avec les communes du département de la Seine Saint Denis et à une échelle de temps de quelques décennies. Le suivi de la concertation est donc essentiel. Le rôle de la garante est de veiller à la participation du plus grand nombre, à susciter les débats en respectant un principe d'équité entre les avis exprimés et à faciliter la participation de tous, sans monopolisation de la parole. Son rôle est aussi de garantir une écoute de la pluralité des points de vue à condition qu'ils soient argumentés et qu'ils défendent un intérêt général et non particulier. Des réponses doivent être apportées aux habitants et usagers pour que des suites puissent être données à ces interrogations. C'est le rôle du forum internet qui sera mis en place. C'est un outil très performant puisqu'il permettra à chacun de donner son avis et de débattre sur les différentes thématiques.

Elle se dit persuadée des bénéfices de la concertation : développer des vertus civiques, inciter les citoyens à s'intéresser à leur futur urbain, écouter les autres, dialoguer. C'est aussi un gain de temps et d'efficacité pour qu'il n'y ait pas de recours tardifs sur le projet, en enquête publique, par exemple. Mais le bénéfice principal de la concertation est l'enrichissement des projets. La Commission Nationale de Débat Public le montre. Si la concertation demande parfois beaucoup de moyens, les progrès sont réels dans les projets si ce travail est mené avec précaution. Des solutions nouvelles peuvent être apportées.

Elle souhaite que chacun l'aide dans cette mission pour construire un projet collectif pour Paris Nord-Est.

**Pierre Mansat, Adjoint au Maire de Paris en charge de Paris Métropole et des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France**, est satisfait de voir relancé ce Comité Permanent de Concertation permettant d'avoir une vision globale de l'ensemble des projets sur ce territoire. C'est ainsi que se construit la métropole parisienne. Le travail est mené avec Aubervilliers, Plaine Commune, Saint-Denis,... Le territoire est en grande évolution avec 200Ha réaménagé côté parisien, 800Ha côté Plaine Commune. De nouvelles continuités urbaines s'affirment et de nouvelles lignes de transport en commun se développent. Ce sont aussi des promenades et des paysages communs qui se dessinent avec la forêt linéaire.

Ce projet va permettre d'apporter un certain nombre d'équipements et de structures aux habitants. Il allie projet urbain, projet culturel, projet économique, projet social autour des industries créatives et culturelles.

Il souligne que le quartier de la gare des Mines fait l'objet d'un réaménagement intercommunal très important et inédit. Cette dimension métropolitaine incarne la ville de demain. Elle répond à des besoins localisés mais partagés.

**Gisèle Stievenard, Adjointe au Maire de Paris en charge de la Politique de la Ville**, indique que ce renouvellement urbain touche beaucoup de quartiers populaires parisiens dans lesquels rien ne s'est passé pendant longtemps. Il est essentiel que les habitants puissent en discuter. Elle salue le conseil de quartier du 19<sup>e</sup> arrondissement présent ce soir. Elle explique qu'avec Anne Hidalgo, elles font tandem pour « marier l'urbain et l'humain ». L'objectif est de construire des quartiers où les habitants vivent bien ensemble. Le territoire doit être vécu de manière sereine. Cela doit être réfléchi au moment de la conception du bâti. Elle rappelle qu'elle a longtemps vécu à Sarcelles et qu'elle a pu ressentir fortement cette influence du bâti sur la vie des gens. La méthode qui consiste à intégrer l'ensemble des parties prenantes au Comité Permanent lui paraît être la bonne.

**Françoise Souchay, Sous-directrice de l'aménagement de la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris**, rappelle les différents éléments du projet actuellement et l'avancée dans les différents secteurs.

De 2003 à 2012, l'architecte coordonnateur a été François Leclercq. Un nouveau marché a été lancé sur un périmètre élargi plus pertinent qui intègre notamment un territoire au sud du territoire actuel, le long des réseaux ferrés jusqu'aux gares de l'est et du nord. La structure du marché est identique : un travail de réflexion à grande échelle et d'éventuelles études de faisabilité urbaine et technique sur chaque secteur avec des temporalités différentes. Il accompagnera également les évolutions des règlements d'urbanisme. Les grands principes d'aménagement sont maintenus. Le territoire est composé de 9 secteurs aujourd'hui à des stades d'évolution différents basés sur les mêmes principes de villes mixtes : habitat, emploi et loisir, renforcement de la biodiversité, des transports en commun et des circulations douces.

Mme Souchay fait un point rapide sur les différents secteurs.

- **ZAC Claude Bernard** : un nombre importants de logements et de bureaux ont été livrés et son aménagement se termine en 2016.
- **MacDonald Évangile** : assure le lien entre le 19<sup>e</sup> et la résidence Michelet. Ce site présente des contraintes techniques importantes avec le pont rail au sud d'Aubervilliers. Ce secteur permettra d'organiser des liaisons douces vers le secteur Rosa Parks.
- **Chapelle International** : ce secteur est déjà bien engagé. Il est une illustration importante de ce que peut donner la mutation d'un secteur le long d'un site ferroviaire et peut donner des idées sur les mutations suivantes : 110 000m<sup>2</sup> de surface de plancher, 900 logements, 2000 emplois et 20 000m<sup>2</sup> d'espaces libres. Ce secteur passe en phase opérationnelle. Le permis d'aménager a été déposé en janvier 2013. Les études sur les premières constructions vont pouvoir être rapidement engagées. Les premières livraisons devraient intervenir en 2017.
- **Gare des Mines Fillettes** : Ce secteur a une forte vocation sportive qu'il convient de maintenir et une topographie compliquée à gérer. Un maître d'œuvre urbain a été désigné pour en concevoir son aménagement. Les premiers schémas prévoient deux fortes polarités constructives : une vers Plaine Commune et le Cours d'Aubervilliers et l'autre vers la Porte de la Chapelle.

#### **D'autres secteurs moins définis :**

- **Porte de la Villette** : ce site présente quelques contraintes techniques avec des infrastructures viaires et ferroviaires importantes, des flux de circulation particulièrement denses pour cette porte importante de Paris, des voies fret et logistique et une boucle souterraine de métro. Dans les grands principes d'aménagement : une nouvelle trame viaire et paysagère, une requalification des infrastructures pour permettre une requalification des zones mitoyennes avec Aubervilliers, le déplacement de l'infrastructure desservant le site RATP. Ces études ne sont pas encore abouties.

- **Chapelle Charbon** : les études de faisabilité sont en cours. Le secteur montre une certaine complexité avec le passage de liaison CDG express pour lequel des décisions sont attendues, des problèmes de pollution de sol,... les premiers schémas d'aménagement ont été développés avec les mêmes principes : un désenclavement, une nouvelle trame viaire, une amélioration du paysage, des locaux d'activités pour des emplois,...

**Alain Weber, Délégué à la Politique de la Ville de Paris et à l'intégration**, responsable des équipes de développement local explique son objectif principal qui est de faire en sorte que ce projet urbain soit aussi un projet humain. Il existe un projet de territoire spécifique pour Paris Nord-Est avec une mission spéciale confiée à Hermann Corvé, chargé de la relation avec les habitants.

Les premières actions sur PNE s'inscrivent dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale : réussite éducative, emplois (avec des clauses d'insertion), développement de services de proximité, en pied d'immeubles par exemple, pour les habitants. Le projet est inscrit dans les grands projets de renouvellement urbain avec une grande importance accordée à l'information de proximité. Concernant Paris Nord-Est, les actions s'inscrivent également dans une démarche métropolitaine.

En mai 2010 a été réalisée l'opération « Le fabuleux destin du nord-est parisien ». Plusieurs temps d'informations ont été organisés.

Il évoque le mode de fonctionnement de la politique de la ville, fondé sur une cellule de proximité par arrondissement et une réunion plénière commune aux deux arrondissements par an. Plusieurs actions ont débuté en 2012, notamment sur les squares. Pour 2013, plusieurs actions sont prévues :

- Projets de résidentialisation : sécurisation du site, accessibilité des PMR, réalisation de locaux de tri sélectif fermés,...
- Actions sur la maîtrise d'énergie et des éco-gestes.
- Actions favorisant le vivre-ensemble notamment au travers de la création d'un centre social, projet inter-arrondissement. Un centre social qui sera géré par une association à créer par les habitants.

Sur ce grand territoire il souligne la très forte proportion de jeunes à travers les associations, l'espace jeune, les clubs de préventions, clubs sportifs,... L'objectif pour 2013 est la coordination des projets entre les deux arrondissements.

Alain Weber explique enfin que la future maison du projet permettra la réalisation d'autres actions d'information et de mobilisation.

## 2. L'ORGANISATION PROPOSEE

### 2.1. STRUCTURE ET FONCTION DU COMITE PERMANENT

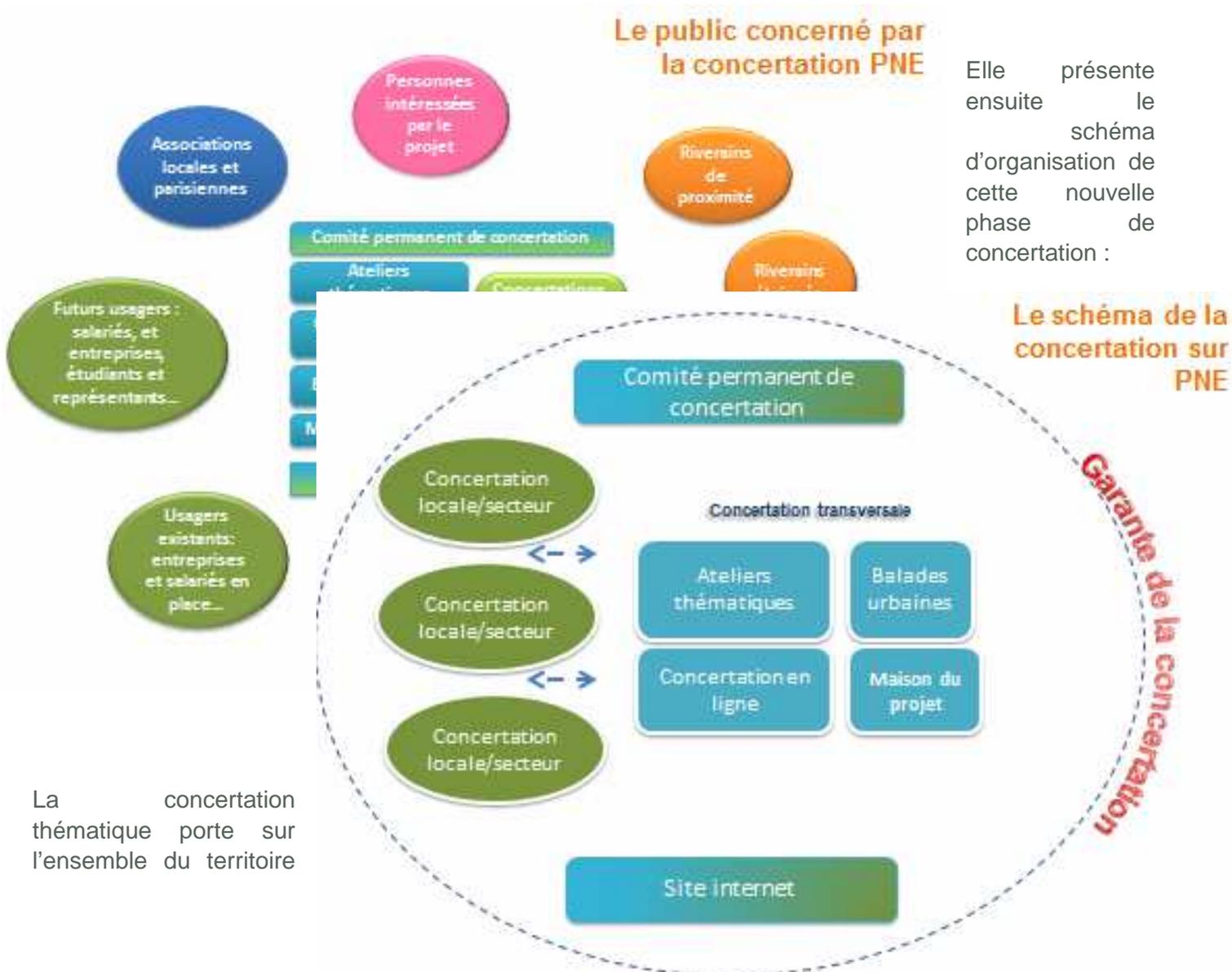
Marie-Catherine Bernard, du cabinet Res publica, présente l'organisation du Comité Permanent, sa composition et ses objectifs.

Il est composé des représentants des différentes catégories de parties prenantes du projet PNE : Ville de Paris, mairies d'arrondissements (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>), communes et agglomération limitrophes, aménageurs, opérateurs de transports, structures d'enseignement supérieur, associations locales et parisiennes, représentants des entreprises, des salariés, des étudiants, des différentes fonctions à venir...

Son rôle est défini à travers quatre objectifs :

- Informer sur l'avancée des projets
- Préparer la concertation transversale (sujets à mettre en débat)
- Restituer les points de vue des concertations/consultations
- Mobiliser pour les concertations transversales ou de secteur

Marie-Catherine Bernard présente l'ensemble des parties prenantes du projet :



La concertation thématique porte sur l'ensemble du territoire

PNE. Elle traite de sujets communs à plusieurs secteurs comme par exemple : la nature en ville, la « forêt linéaire », la trame paysagère, le canal, les portes, la place du périphérique, la place des usagers dans les projets d'aménagement (et notamment les salariés), la façon d'habiter, les circulations douces... ou de sujets émanant des concertations locales susceptibles d'être enrichis par le point de vue transversal.

Elle s'appuie sur un dispositif d'information basé principalement sur le site internet public de PNE.

Elle se structure autour de cinq outils ou instances :

- Un Comité Permanent ;
- Un forum de concertation en ligne : ouvert pour un temps limité sur des thématiques qui préparent des ateliers ouverts à tous ;
- Des ateliers thématiques qui donnent lieu à la rédaction de « cahiers de la concertation » remis aux élus et aux techniques (aménageurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre) ;
- Une maison de projet située à la charnière des deux arrondissements et des communes limitrophes (40 bld Ney en projet). Un programme d'animation est déterminé pour faire vivre ce lieu d'information. Il pourra accueillir des permanences de la garante. Cette maison de projet peut aussi être le point de rassemblement des balades urbaines ;
- Des balades urbaines ;

La concertation est « garantie » par le travail de la Garante qui s'assure du respect des bonnes conditions de débat conformément à la Charte Parisienne de la participation.

Elle donne lieu à des rendus, sous forme de contributions de la concertation, qui nourrissent les différentes réflexions sur les secteurs : ateliers, réunions publiques, comités de suivi, travaux avec les enfants, les jeunes....

A chaque étape de concertation locale, le projet du secteur est resitué dans l'ensemble du projet urbain PNE.

## 2.2. LES SUJETS THEMATIQUES PROPOSES

**Marie-Catherine Bernard** présente quatre thématiques qui pourraient être traitées dans le cadre de cette concertation :

1. **Franchir le périphérique, renforcer les continuités urbaines** : le périphérique a longtemps constitué une frontière, effacer cette frontière n'est pas uniquement une question d'aménagement mais aussi de perception. Que pense-t-on de l'autre, celui qui est de l'autre côté ? Que souhaite-t-on partager avec lui ?...
2. **Les espaces publics, la mobilité et la nature en ville** : concilier les différents usages, les différentes générations...
3. **La façon d'habiter** : Qu'est qu'un logement agréable ? De quelle manière habiter soi-même et avec les autres ? Quels enjeux environnementaux ? Quelles évolutions de l'habitat au regard des évolutions sociétales ? Quelles stratégies de résidentialisation ? Quels liens espaces privés/espaces publics ?

4. **La place des salariés dans les projets d'aménagement** : Comment prendre en compte, dans le projet d'aménagement, les attentes des « habitants de jour » pour améliorer l'environnement du travail, et renforcer l'attractivité du site?

Sur ce plan, les objectifs de la réunion du Comité Permanent sont de :

- Discuter des sujets proposés et éventuellement de compléter cette liste par d'autres sujets ;
- De réfléchir à comment décliner dans les débats, les différents sujets proposés ;
- D'identifier les personnes à mobiliser et comment.

### 3. DISCUSSION AVEC LA SALLE

**Olivier Ansart, ASA Paris Nord Est 18**, se réjouit de la tenue de ce comité car il intervient après 3 ans d'attente. Un élément important, pour lui, est d'inscrire cette concertation dans le temps et dans des délais raisonnables. Il souhaiterait que la Maison du Projet soit située plus près que celle précédente, rue Emile Bollaert. C'est un lieu trop excentré.

D'autre part, il s'étonne de ne pas voir un document qui encadre la concertation. Il souhaiterait que soit rédigée une Charte de fonctionnement de la Concertation qui puisse porter la philosophie du dispositif.

Il aimerait également que l'on puisse s'appuyer sur des études alternatives dans le cadre de cette réflexion. Elles peuvent apporter un regard différent et complémentaire.

Enfin, il propose que soit mis en place un dispositif d'évaluation des processus de concertation. C'est toujours positif de faire un bilan au bout d'un certain temps.

Concernant le territoire et les différents secteurs d'aménagement, il souligne l'importance d'une communication sur le périmètre élargi. Il considère cela très important et pense que cela modifie la nature des discussions. Il souhaiterait savoir quelle équipe urbaine a été retenue et s'il y a déjà des noms qui peuvent être donnés. Il considère essentiel que soit communiqué le nom de l'équipe retenue dès le choix effectué.

Il suggère la réalisation, le plus rapidement possible, d'un comité de suivi sur le projet de Gare des Mines. Ce projet est lancé depuis un certain temps et le temps de la concertation a été décidé entre septembre 2010 et septembre 2013. Or, la concertation n'a pas démarré sur ce secteur. La concertation avec les habitants doit être organisée le plus en amont possible des projets. Les retards s'accumulent sur Gare des Mines. Il insiste pour qu'un comité soit organisé dans les deux prochains mois sur le sujet. C'est une demande forte.

Autre question : quid du dépôt de la Chapelle ? Une emprise va être libérée à côté de Condorcet, il souhaiterait savoir si celle-ci sera intégrée au projet d'aménagement Paris Nord-Est.

Il trouverait important qu'une grande réunion publique soit organisée sur le projet à la suite de ce Comité Permanent comme cela avait été fait en 2009 de façon à informer le public de l'avancement de ces projets.

**Le Vice-Président de l'Association Droit du Piéton, représentant le réseau Vivre Paris**, souhaite savoir quand est-ce que sera connu le nom du successeur d'Elisabeth Borne à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris. Les associations du réseau Vivre Paris ont réussi à renouer le dialogue avec la Direction de l'Urbanisme, ils veulent que ce dialogue ne soit pas interrompu, notamment car la saison des terrasses arrive.

**Anne Hidalgo** est d'accord sur le principe d'une charte, à voir ensuite la forme qu'elle pourrait prendre. Cela doit être à la fois engageant entre tous et en même temps ne pas occasionner trop de procédures. La concertation doit être efficace. Elle dit également accepter le besoin d'expertises complémentaires.

Sur le projet de Gare des Mines, elle se dit également d'accord pour établir un comité de suivi. Elle regrette le retard que le projet a pris mais la dynamique est positive et il est important de mettre en place ce comité de suivi. La seule difficulté est la période électorale. Aucun des projets ne doivent s'arrêter pour autant.

Concernant le choix de l'équipe, il est prévu en juin. L'appel d'offre a été déclaré infructueux une première fois car en décalage avec la demande. Il a donc été relancé sous forme de dialogue compétitif

pour parvenir à des propositions correspondant mieux aux souhaits de la Ville. Une équipe sera donc choisie en juin.

Mme Hidalgo souligne que le remplacement d'Elisabeth Borne à la direction de l'urbanisme est en cours et que le dialogue mis en place se poursuivra bien naturellement sur le sujet de la réglementation des terrasses.

La future Maison de projet se situera au 40 boulevard Ney, donc au centre du projet, dans le 18<sup>e</sup> juste à coté du 19<sup>ème</sup> et proche de la Porte de la Chapelle.

*Mme Hidalgo devant quitter la réunion, prie l'Assemblée de l'en excuser et remercie de nouveau, l'ensemble des participants et des organisateurs.*

**Alice Verrier, Directrice Générale adjointe au développement urbain durable de Pantin** souhaite affirmer le souhait de la Ville de Pantin d'être associée au projet d'aménagement de Paris Nord-Est. Les élus de la Ville partagent de nombreuses problématiques évoquées, notamment la rénovation urbaine au niveau des 4 Chemins, la reconquête des terrains ferroviaires avec un écoquartier de 30Ha avec 1500 logements et un parc de 5Ha. Le périmètre d'étude mérite donc d'être étiré le plus possible de l'autre côté du périphérique. L'aménagement de la Porte de la Villette doit être exemplaire. C'est un nœud urbain très important, c'est une entrée dans Paris mais également une entrée dans Pantin.

**Mme Fazin, CNL 19<sup>e</sup>, et collectif CNL du 3<sup>e</sup>**, souhaite savoir s'il est possible d'intégrer au projet les questions sociales. Elle a entendu que, parmi les demandeurs de logements sociaux d'Ile-de-France, il y en a 60% en-dessous des plafonds HLM. Elle souhaiterait donc que soit abordée la catégorie de logements construits sur les différents sites. Le PLS ne correspond pas à beaucoup de demandeurs, il faudrait peut-être des PLAI. Elle présente une pétition de 1200 signatures pour faire disparaître du quartier le « supplément de loyers ». Elle souhaite davantage de mixité sociale dans le quartier. Il s'agit de revoir le PLH.

Elle explique qu'il est très difficile de se garer pour pas cher et en toute sécurité, dans le quartier. Elle indique également que de nombreux camions circulent dans le quartier. Elle pense que le projet pourrait intégrer des éléments permettant de diminuer le passage de ces camions, comme développer le fret sur la petite Ceinture,...

**Un membre de l'Union Départementale CLCV** se dit particulièrement d'accord avec les propos de la représentante du CNL. Il insiste sur le besoin de mixité sociale. Il aimerait des indications sur les quantités de logements sociaux ou d'accessions à la propriété sur l'ensemble du secteur. La CLCV aimerait faire partie des discussions en amont des projets et non pas une fois que le projet est ficelé. Pour des raisons de sécurité, on a tendance à enfermer les locataires dans leurs immeubles en faisant de la résidentialisation, en bannissant les circulations et les contacts avec l'extérieur. La CLCV souhaiterait également que les équipements sportifs et culturels servent cet objectif de mixité sociale.

**Jean-Michel Métayer, Vivre au 93 Chapelle, ASA Paris Nord-Est**, indique que les thèmes proposés lui conviennent tout à fait. Il aimerait y ajouter la question des équipements, en fonction des saisons, les services publics et les commerces. De nombreux problèmes dans le quartier sont liés aux commerces.

Il explique que la veille, une réunion s'est tenue dans ce format pour travailler sur la Petite Ceinture, les comptes-rendus seront distribués aux élus. S'il trouve que la réunion était très réussie avec beaucoup de monde, il ne comprend pas pourquoi la boucle au nord devient ferrée dans les orientations présentées par l'APUR. Sur les propositions de François Leclerc, il y avait trois zones vertes : le périphérique, les Maréchaux et celle de la Porte de la Chapelle. Or, ce qui a été dit est inquiétant concernant le devenir de ce dernier axe vert. Il fait état d'interrogations sur le positionnement de RFF qui souhaite garder ce tronçon pour des raisons stratégiques. Cela pose des questions d'aménagement et peut hypothéquer tout ce qui a été dit ce soir.

**Le secrétaire général de l'Union Départementale (UD) CGT Paris** trouve très intéressant de pouvoir travailler la question de la place des salariés dans les projets d'aménagement. Parmi les salariés il y a ceux qui travaillent actuellement, les futurs salariés mais également ceux qui vont travailler concrètement sur ce projet. Il est important qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions de respect de la législation du travail et que cet aspect soit aussi exemplaire que sur d'autres sujets qui ont été abordés dans cette réunion et sur ce projet.

Les membres de l'UD se disent également intéressés pour réfléchir aux équipements mis à disposition des salariés. Cela nécessite une réflexion importante notamment sur des sujets qui peuvent paraître de second ordre, comme la place des restaurants inter-entreprises.

Il trouve que l'organisation du débat avec les salariés dans le cadre du projet de concertation est très positive. Cependant, il va falloir trouver les espaces pour faire discuter ces salariés. Ce n'est pas aussi simple que cela. Notamment car une grande partie des salariés habitent hors Paris.

Il faudra également des lieux à imaginer dans Paris pour que les salariés puissent défendre leurs droits. Cela pourrait être intégré dans le cadre de l'aménagement d'une maison des associations.

Enfin, il propose un sujet sur les emplois futurs du site, qu'est-ce qu'ils seront, qu'est-ce qu'ils représenteront, quels secteurs d'activité seront concernés ?

**Roger Madec** explique que les négociations avec RFF sont toujours très difficiles. Il espère que dans un futur assez proche le secteur pourra être libéré pour faire cette promenade verte.

**François Dagnaud** indique que la réflexion devra effectivement s'accélérer sur le devenir de la Porte de la Villette. C'est le prochain grand chantier de Pantin vers Paris et de Paris vers Pantin.

Sur les typologies de logement, il souhaite qu'il y ait une réelle mixité sociale et des fonctions de la ville. Le logement social a toute sa place, comme les autres catégories de logements. L'adéquation des demandes de logements sociaux ne peut s'équilibrer sur un quartier, mais sur tout Paris. C'est aussi à l'échelle de la Métropole que les réponses pourront être trouvées. La richesse de nos villes est de faire vivre ensemble des gens avec des situations différentes.

Il souligne également qu'une réunion passionnante sur le devenir de la Petite Ceinture s'est déroulée dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Beaucoup de monde était présent et certains ont exprimé des inquiétudes, d'autant que dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, la ligne se faufile entre les immeubles. Il faut préserver la singularité de la Petite Ceinture, un lieu de respiration.

La question des salariés dans la ville future est, bien sûr, celle des emplois, avec des lieux pour se retrouver et discuter.

**Mme Stievenard** souhaite vivement cette mixité sociale. Elle souligne que dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, il y a déjà 36% de logements sociaux.

Elle tient à rectifier quelques éléments sur la question du surloyer. Le surloyer était pendant un temps, facultatif. Du coup, il n'était pas appliqué. Puis le surloyer est devenu obligatoire. Pour que les choses évoluent, le législateur doit, à nouveau, se pencher sur la question.

**M. Vaillant**, à propos du surloyer, souhaite ajouter deux éléments :

- Le fait que les gens restent dans leur logement malgré leur niveau de revenu ne le choque pas si cela évite une éviction et une rupture de la mixité.
- Il faut également éviter l'éviction de ceux qui ne peuvent pas payer temporairement.

Il précise que le 18<sup>e</sup> arrondissement a plus de 20% de logement social. La difficulté est qu'ils sont concentrés dans les mêmes quartiers. Faire du logement social à Montmartre, c'est possible mais « à dose homéopathique ». Il faut garder le souci de l'équilibre. Il faut s'occuper du commerce, de l'emploi, du bâti,... Il faut éviter de concentrer les problèmes sociaux.

Il souhaite que la diversité sociale et syndicale soit associée à la réflexion.

**Mme Souchay** apporte trois éléments de réponse sur trois thèmes évoqués. Concernant la circulation de camions, il y a une grande volonté dans cette opération de développer le fret ferroviaire : Halle fret dans Chapelle International, restructuration de l'entreprise Tafanel sur le site d'Aubervilliers avec une priorité donnée au fret.

Concernant les espaces verts de Chapelle Charbon, elle insiste qu'un des grands principes d'aménagement est le développement de la trame verte, support de biodiversité. Les débats sur la Petite Ceinture ne viendront pas en opposition avec le fait de développer la trame verte du secteur PNE. Des réflexions sont en cours entre les contraintes ferroviaires et le souhait qualitatif de ces aménagements.

Mme Souchay pense qu'il faudrait effectivement intégrer la question des équipements, mais en l'intégrant dans les questions 2 et 3 (qualité des espaces publics et en lien avec la façon d'habiter) et ne pas en faire une problématique à part.

*Les participants font état de leur accord sur ce plan.*

**Maria Agosta Pereira, CGT**, observe l'augmentation du nombre d'habitants et des espaces publics sur le secteur. Elle se pose la question des services publics pour accueillir cette nouvelle population ; accueil des jeunes enfants, écoles, encadrement des élèves, les espaces verts, la propreté du site, espaces culturels et sportifs,...

La mixité sociale signifie des familles à moyens très différents. Elle souhaite savoir quels types de service public sont prévus sur tous ces nouveaux sites.

**François Dagnaud** est d'accord avec le fait que « quartier nouveau » signifie aussi « services de proximité ». Certains équipements sont déjà ouverts avant que les habitants soient là. L'école Mc Donald fonctionne aujourd'hui depuis 2 ans avec très peu d'élèves pour anticiper cette arrivée. Il se dit particulièrement attaché aux questions de logistique urbaine, d'hygiène et de sécurité,... c'est ce qui fait qu'un quartier fonctionne correctement et soit agréable.

**Roger Madec** rappelle que les équipements ne manquent pas et le quartier est même déjà exemplaire : centre social crèche, école,...

**Mme Stievenard** remercie le 18<sup>e</sup> arrondissement de son accueil. Elle se dit satisfaite de cette discussion. Elle rappelle que le nouveau local va être ouvert. Il faudra faire en sorte qu'il soit bien utilisé et trouver les bons créneaux pour qu'il serve au maximum cette démarche. Elle remercie l'ensemble des participants.

**M. Neyreneuf** remercie l'ensemble des participants et attend avec impatience le comité de suivi de la Gare des Mines.